Commission Administrative Paritaire
Catégorie A
Déclaration Liminaire

19 novembre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Voilà… ça y est ! Quatre ans déjà !
Quatre années passées bien vite, au rythme de nos réunions mensuelles, de nos échanges et des nombreux dossiers que nous avons eus à examiner.
Et cette mandature n'était pas tout à fait comme les autres. Elle inaugurait une CAP nouvelle formule, réunissant désormais l'ensemble des corps de fonctionnaires de catégorie A au sein d'une même commission.
Cette évolution nous a conduits à examiner des situations professionnelles très diverses, avec des parcours, des métiers et des responsabilités parfois bien différents. Elle a aussi exigé de chacun de s'adapter et d'élargir sa connaissance des différents statuts.
En quatre années, notre commission aura examiné 111 dossiers individuels, dont 32 dossiers disciplinaires et 50 recours relatifs aux comptes rendus d'entretien professionnel (CREP). Ces chiffres illustrent à eux seuls l'importance des travaux conduits au cours de cette mandature. Ces 50 recours nous conduisent également à nous interroger sur les délais de traitement.
Nous voici en novembre 2026, à examiner des recours portant même sur des CREP de l'année 2025, alors même que la prochaine campagne d'évaluation approche à grands pas.
Quel sens donner à des recours qui interviennent aussi tardivement ? Quelle portée peut encore avoir la révision d'une appréciation professionnelle lorsque celle-ci a déjà pu produire ses effets sur la reconnaissance du travail de l'agent, ses perspectives d'avancement ou encore l'attribution de son complément indemnitaire annuel, le CIA ?
Pour l'UNSA Défense, cette situation n'est pas satisfaisante. Un recours doit pouvoir être examiné dans un délai lui permettant de conserver toute son utilité. Et lorsqu'une évaluation est révisée, il nous paraît indispensable que l'administration s'interroge sur les conséquences qu'elle a pu produire, notamment sur le plan indemnitaire.
Nous appelons donc les employeurs à traiter les contestations dès leur apparition, à privilégier le dialogue et à ne pas attendre que les situations remontent jusqu'à la CAP pour rechercher des solutions. L'entretien professionnel doit être un véritable moment d'échange, permettant de reconnaître le travail accompli, d'identifier les difficultés et de fixer des objectifs réalistes et clairement définis. Trop souvent, nous constatons que des incompréhensions ou des désaccords auraient pu être évités par un dialogue régulier et des explications apportées au bon moment.
Nous souhaitons qu'une réflexion soit engagée sur un calendrier d'examen des recours CREP, afin que les prochaines mandatures ne soient pas confrontées aux mêmes difficultés.

Les prolongations de stage, également examinées durant cette mandature, nous rappellent pour leur part que l'intégration et l'accompagnement des nouveaux fonctionnaires ne peuvent se limiter à une évaluation en fin

de période probatoire. Les difficultés doivent être identifiées suffisamment tôt pour permettre aux intéressés de progresser et de s'intégrer à la culture de défense.

L'UNSA Défense souhaite attirer particulièrement l'attention sur l'augmentation des dossiers disciplinaires. Cette évolution nous interpelle. Sans remettre en cause la nécessité de sanctionner lorsque les faits le justifient, nous constatons que certaines situations auraient probablement mérité une intervention bien plus en amont.
Un différend professionnel, des difficultés relationnelles ou des insuffisances dans l'exercice des missions ne doivent pas être laissés sans réponse jusqu'à devenir des situations conflictuelles, voire disciplinaires. Il appartient aux employeurs et aux chaînes hiérarchiques d'identifier les difficultés, de dialoguer avec les agents, de formaliser les attentes et de mettre en place, lorsque cela est nécessaire, un accompagnement adapté.
La procédure disciplinaire doit rester une réponse à des faits qui la justifient, et non devenir un moyen de régler des difficultés de management. Nous continuerons également de rappeler l'importance de la proportionnalité des sanctions, de leur juste gradation et du respect des droits de la défense.

Ces constats conduisent l'UNSA Défense à formuler un souhait pour la prochaine mandature : que les employeurs privilégient l'anticipation, la prévention et le dialogue de proximité, plutôt que de laisser les situations se dégrader jusqu'à l'intervention de la CAP.
Nous souhaitons également que les futurs représentants du personnel disposent de dossiers complets, transmis dans des délais suffisants, et de véritables conditions de préparation. La qualité de l'examen contradictoire en dépend directement.
À ce propos, nous saluons les efforts réalisés pour améliorer les conditions matérielles de nos réunions. Vous n'avez pas pu ne pas le remarquer… Nous disposons désormais d'un magnifique écran de visioconférence et d'un système audio particulièrement performant. L'image est superbe, le son également… Il ne manque finalement qu'un nombre suffisant de prises réseau et de prises de courant pour que tout cela fonctionne ensemble ! Comme quoi, en matière de modernisation, la qualité de la connexion reste aussi importante que celle des équipements.
Plus sérieusement, la possibilité de participation à distance permettra, nous l'espérons, aux commissaires d'avoir les experts compétents pour répondre aux questions.

Avant de conclure, l'UNSA Défense tient à remercier la présidence, les équipes chargées de la préparation et du suivi des dossiers, ainsi que l'ensemble des représentants du personnel pour le travail accompli durant ces quatre années. Nos échanges n'ont pas toujours conduit aux mêmes conclusions, mais ils ont permis de confronter les analyses et de faire vivre le dialogue social dans le respect de nos responsabilités respectives.
Les élections professionnelles de décembre permettront de renouveler la représentation des personnels. Nous donnons rendez-vous, à celles et ceux qui seront reconduits, en janvier 2027 pour l'installation de la nouvelle CAP, avec l'espoir qu'elle poursuive ce travail dans un esprit constructif, exigeant et toujours attentif aux situations humaines qui lui seront soumises.
L'UNSA Défense continuera, pour sa part, à défendre une conception simple de notre mission : examiner chaque dossier avec rigueur, objectivité et humanité, sans oublier que derrière chaque procédure administrative se trouve un agent et un parcours professionnel.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, nous vous remercions de votre attention et pour les réponses qui seront apportées à cette déclaration en séance.